AR Prefecture
006-210600425-20260605-2026D36-DE
Reçu le 11/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

# COMMUNE DE CLANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'An deux mille vingt-six et le cinq juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IPPOLITO Philippe, Maire.**
**Présents : Madame DANIEL Geneviève, Messieurs CIAMPOSSIN Max, BOSCAND Jérôme, adjoint(e)s au Maire ; Mesdames BICINI Céline, DEPREEUW Marie-Josée, LEMOINE Patricia, MARIA Carole, ROSSI Patricia ; Messieurs AUVARO Philippe, CATAVITELLO Thierry, CHAUVELOT Olivier, MAROT Alexis Conseiller(e)s.**
**Absents représentés : Monsieur DALEX Nathan représenté par Monsieur MAROT Alexis**
**Absents non excusés : Madame DUMEE Marguerite**

*Nb de membres : 15*
*Présents : 14*
*Votants : 14*
*Pour :*
*Contre :*
*Abstention :*

## Délibération 2026-36D : Tarifs Columbarium

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2008-63 du 26 septembre 2008 par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un columbarium au nouveau cimetière.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ledit columbarium est complet et que les concessions sont perpétuelles.

Aussi il propose d'en aménager un nouveau dans l'ancien cimetière et de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base de la durée et du tarif suivant : concession de 20 ans renouvelable, pour un montant de 1 000 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'aménager un nouvel équipement à l'ancien cimetière,
- DÉCIDE de fixer le tarif des cases au columbarium, à raison de 1 000 € pour une concession de 20 ans renouvelable
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*
*Après dépôt en préfecture le* 11/06/2026
*Et publication ou notification du* 11/06/2026

MAIRIE DE CLANS Alpes-Maritimes

Le Maire
Philippe IPPOLITO